

# Rapport du Président

Séance Publique du mercredi 7 décembre 2011

#### Service instructeur

2<sup>ème</sup> Commission – N° CG-2011-5-2-2

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

#### Service consulté

# BUDGET PRIMITIF 2012 INTERVENTION DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET UNIVERSITAIRE (POLITIQUE F02)

Résumé : Dans le cadre du Budget Primitif 2012, il est proposé d'inscrire pour la politique F02 "Développement Economique et Universitaire" :

- En investissement : un montant de 6 639 450 € en autorisation de programme ainsi que des crédits de paiement à hauteur de 7 498 000 €
- En fonctionnement : un montant de 478 000 € en autorisation d'engagement ainsi que des crédits de paiement à hauteur de 2 718 000 €

Ce soutien départemental au tissu économique s'inscrit dans le cadre des programmes suivants :

- F021 : Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation
- F022 : Pépinières et hôtels d'entreprises
- F023 : Secteur artisanal
- F024 : Aides aux entreprises et organismes divers
- F025 : Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche
- F026 : Programme de développement économique
- F027 : Plan de Revitalisation Economique
- F028 : Pôles de Compétitivité
- F029 : Action de revitalisation économique du bassin d'emploi de MULHOUSE

# Tableaux récapitulatifs

Programmes	AP nouvelles (€)	AE nouvelles (€)
F021	3 159 450	0
F022	200 000	0
F023	300 000	0
F024	300 000	81 000
F025	2 480 000	397 000
F026	0	0
F027	0	0
F028	200 000	0
F029	0	0
TOTAL	6 639 450	478 000

		TOTAL CP (€)				
	Investis	sement	Fo	nctionneme	nt	
Programmes	sur AP anciennes	sur AP nouvelles	sur AE anciennes	sur AE nouvelles	Hors AE	
F021	1 273 100	2 591 500	0	0	0	3 864 600
F022	5 000	0	0	0	0	5 000
F023	100 000	200 000	0	0	1 000	301 000
F024	600 000	300 000	0	40 500	2 091 400	3 031 900
F025	2 000 000	0	0	227 200	156 000	2 383 200
F026	0	0	0	0	0	0
F027	250 400		0	0	0	250 400
F028	78 000	100 000			150 000	328 000
F029	0	0	51 900	0	0	51 900
TOTAL	4 306 500	3 191 500	51 900	267 700	2 398 400	10 216 000
	7 498	3 000	2 718 000			== ===

# I. PROGRAMME F021 « Fonds départemental d'aide à l'industrialisation »

	AP 2012	CP BP	CP BP 2012		
	AP 2012	Sur AP	Sur AP	BP 2012	
		anciennes	nouvelles		
Total F021	3 159 450	1 273 100	2 591 500	3 864 600	
Dont CTV	659 450	187 262	111 500	298 762	
- Sundgau	295 500		70 500	0	
- Colmar Fecht Ried	0	13 200	0	0	
- Florival-Vignoble-	155 000	0	35 000	0	
plaine du Rhin					
- Trois Pays	0	174 062	0	0	
- Piémont-Val	6 000	0	6 000	0	
d'Argent- Pays					
Welche					
- Région	202 950	0	0	0	
Mulhousienne					

Le Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation (FDAI) contribue au développement économique et à la création d'emplois grâce à des dispositifs qui visent à assurer la pérennité des entreprises et à attirer de nouvelles implantations.

Ce fonds repose sur les politiques suivantes :

- avances attribuées au titre de la construction de bâtiments-relais destinées à des entreprises développant des activités qui relèvent des activités de transformation des secteurs de l'agriculture, de l'industrie, de l'agro-alimentaire, des transports et de la logistique, de la haute technologie, de la recherche, de l'ingénierie où des activités tertiaires prestataires de services à l'industrie. Ce dispositif, par lequel les Départements agissent en faveur des entreprises sous forme d'avance sans intérêt, bénéficie individuellement à chaque projet d'investissement éligible, dans le cadre de contrats de crédit-bail immobilier mis en place par ALSABAIL « Alsacienne de Crédit-Bail Immobilier », une commune ou encore un groupement de communes.
- soutiens au développement des zones d'activités ;
- aides en faveur des friches industrielles.

Pour ce programme détaillé ci-après, il est demandé une autorisation de programme de 3 159 450 € ainsi que des crédits de paiements de 3 864 600 € au titre des opérations en cours et à venir.

#### 1) Avances au titre des bâtiments relais :

Dans le cadre du dispositif harmonisé mis en place avec le Département du Bas-Rhin et effectif depuis le 1er février 2008, 2 opérations de développement d'entreprises ont été soutenues par le Département du Haut-Rhin en 2011 pour un montant total de 412 000 €.

Ces avances octroyées à trois entreprises par le biais d'un crédit-bail ont contribué à la création ou au maintien de 60 emplois.

Pour 2012, il y a lieu de prévoir le versement des avances liées à des projets déjà engagés (LIEBHERR, HYDRA, Schmidt Construction Métallique...) et des crédits complémentaires pour des projets programmés ou à venir qui s'inscrivent dans cette politique (VALFLEURI, CG ALU, Les Tournesols...).

## A ce titre, il est proposé d'inscrire :

> une autorisation de programme de 2 500 000 € et un crédit de paiement de 3 565 838 €.

Par ailleurs, concernant ALSABAIL, il est précisé que le capital social de cette Société Anonyme d'Economie Mixte Locale s'élève à 9 704 280 € et est composé de 485 214 actions de 20 euros, entièrement libérées.

Il est détenu par le Conseil Général du Bas-Rhin (25,77 %); le Conseil Général du Haut-Rhin (25,77 %); OSEO (40,68 %); les établissements bancaires et financiers (6,90 %) et divers autres actionnaires (0,88%).

Les comptes d'ALSABAIL sont arrêtés au 31 décembre de chaque année.

Conformément à une décision prise par l'Assemblée Générale d'ALSABAIL le 22 avril 2005, le Département du Haut-Rhin perçoit annuellement 9 000 € au titre des jetons de présence.

Par délibération N°2008-5-1-11 le Conseil Général en date du 12 décembre 2008 a décidé de verser, à compter de 2009, ces jetons de présences aux délégués du Conseil Général désignés pour le représenter au sein de cette structure et appelés à siéger à l'Assemblée Générale, au Conseil d'Administration et au Comité des Engagements d'ALSABAIL.

## Cette répartition était la suivante :

- 50 % pour Monsieur Guy DAESSLE, Président d'ALSABAIL soit 4 500 €;
- 25 % pour Monsieur Alphonse HARTMANN soit 2 250 €;
- 25 % pour Monsieur Pierre BIHL soit 2 250 €.

Lors de sa séance du 14 avril 2011, le Conseil Général du Haut-Rhin a procédé au renouvellement de ses représentants au sein de la société de crédit-bail immobilier ALSABAIL, qui sont à présent les suivants :

- M. Alphonse HARTMANN
- M. Pierre BIHL
- M. Rémy WITH

La présidence de la Société d'Economie Mixte ALSABAIL est confiée alternativement à un élu bas-rhinois puis haut-rhinois.

C'est ainsi que le Conseil d'Administration d'ALSABAIL, réuni le 5 mai 2011, a nommé pour Président, M. Bernard FISCHER, Conseiller Général du Département du Bas-Rhin (en remplacement de Monsieur Guy DAESSLE) et confié la Vice-Présidence à M. Pierre BIHL.

Par conséquent, il est proposé de répartir les jetons de présence comme suit à compter de début mai 2011 :

- M. Alphonse HARTMANN: 3 000 €;
- M. Pierre BIHL: 3 000 €;
- M. Rémy WITH : 3 000 €.

Compte tenu de l'exercice comptable d'ALSABAIL, cette nouvelle répartition interviendra à compter de 2012 et sera proratisée en 2012 pour tenir compte du changement des représentants permanents à l'Assemblée Générale, au Conseil d'Administration et au Comité des Engagements d'ALSABAIL en date du 5 mai 2011.

En 2013 et 2014, chaque représentant percevra annuellement une somme de 3 000 €.

Au titre de 2015 il y aura lieu de tenir compte du renouvellement des membres du Conseil Général au sein de cette instance.

# A ce titre, il vous est proposé:

- ➢ de poursuivre la répartition des jetons de présence perçus annuellement par ALSABAIL et de les attribuer à compter du 5 mai 2011 à hauteur de 33,33 % pour Monsieur Alphonse HARTMANN, de 33,33 % pour Monsieur Pierre BIHL et de 33,33 % pour Monsieur Rémy WITH,
- > de décider le versement de ces jetons de présence annuellement dans les conditions susmentionnées,
- ➤ de compléter la délibération du CG n° E 12-2008 du 3 avril 2008 relative aux indemnités et frais divers, par la mention de l'octroi de ces sommes à titre individuel aux Conseillers Généraux sus-mentionnés.

### 2) Zones d'activités :

Ce dispositif s'inscrit à présent dans les Contrats de Territoires de Vie (CTV).

#### CTV du Sundgau :

- aménagement de la seconde tranche de la zone d'activités des Tuiliers à RETZWILLER : 225 000 € ;
- étude de faisabilité pour le développement de zones d'activités sur le secteur de la Porte d'Alsace : 11 600 € ;
- aménagement routier pour la desserte du Centre Routier d'ALTKIRCH au quartier Plessier : 16 500 €.

## CTV Florival/Vignoble/Plaine du Rhin :

- extension de la zone d'activités de ROUFFACH : 27 000 € ;
- extension de la zone d'activités ENSISHEIM-REGUISHEIM : 120 000 €.

## CTV des Trois Pays :

- création d'une zone d'activités à ATTENSCHWILLER : 174 062 €.

#### CTV Piémont Val d'Argent Pays Welsche :

- étude de faisabilité en vue de la création d'une zone d'activités communautaire à SIGOLSHEIM : 6 000 €.

## \* CTV Région Mulhousienne :

- études pré-opérationnelles pour la reconversion du site DMC (10 HA): 192 450 €:
- étude préalable à l'aménagement d'une zone d'activités économiques sur le secteur de l'Ile Napoléon : 10 500 €.

## A ce titre, il est proposé d'inscrire :

> une autorisation de programme de 609 050 € et un crédit de paiement de 235 162 €.

# 3) Friches industrielles:

Un dispositif harmonisé avec la Région et le Département du Bas-Rhin de politique de soutien en faveur des friches a été mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Ce dispositif vise à développer une véritable stratégie d'offre territoriale qui s'inscrit dans le cadre d'une démarche de développement durable.

Au vu de la conjoncture actuelle, de nombreuses collectivités sont amenées à prendre en compte la problématique des friches et à réfléchir à une revitalisation de leur bassin d'emplois. Les pré-diagnostics et les études préalables prévus contribueront à optimiser la requalification des sites concernés.

Ce dispositif s'inscrit à présent dans les Contrats de Territoires de Vie.

#### CTV du Sundgau :

- requalification de la friche Sturm/Gilardoni (sécurisation et démolition) à WOLFERSDORF : 42 400 €.

#### CTV Florival /Vignoble/Plaine du Rhin :

- étude en vue de la réhabilitation de la friche Sudrad à SOULTZMATT : 8 000 €.

## CTV Colmar Fecht Ried :

- étude en vue de la requalification du site industriel Piles d'Alsace à BREITENBACH : 13 200 €.

A ce titre, il est proposé d'inscrire :

une autorisation de programme de 50 400 € et un crédit de paiement de 63 600 €.

# II. PROGRAMME F022 « Pépinières et hôtels d'entreprises »

	AP 2012	CP BP	TOTAL CP	
	AF 2012	Sur AP anciennes	Sur AP nouvelles	BP 2012
Total F022	200 000	5 000		5 000
CTV:				
- Sundgau		5 000		
- Florival-Vignoble-	200 000			
plaine du Rhin				

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, un dispositif « Pépinières et Hôtels d'Entreprises » a été mis en place avec la Région Alsace et le Département du Bas-Rhin pour favoriser le développement de structures d'accueil qui contribuent à la diversification et au renouvellement du tissu économique avec une réponse adaptée aux besoins des créateurs.

Ce dispositif s'inscrit à présent dans les Contrats de Territoires de Vie.

- CTV du Sundgau :
  - étude de faisabilité et d'opportunité pour une solution d'accueil des entreprises à TALGOLSHEIM : 5 000 €.
- CTV Florival/Vignoble/Plaine du Rhin :
  - Création d'un Ecoparc sur le site de l'ancienne « Tôlerie » des établissements N. Schlumberger à BUHL : 200 000 €.

A ce titre, il est proposé d'inscrire :

> une autorisation de programme de 200 000 € et un crédit de paiement de 5 000 €.

# III. PROGRAMME F023 « Secteur Artisanal »

# A. <u>INVESTISSEMENT</u>

	AP 2012	CP BP	TOTAL CP	
	AF 2012	Sur AP	Sur AP	BP 2012
		anciennes	nouvelles	
Total F023	300 000	100 000	200 000	300 000

Le guichet unique de politique d'aide à l'artisanat a été mis en place entre les Départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Région Alsace pour coordonner l'offre et accompagner l'entreprise artisanale lors de la création ou de la reprise d'activités.

Dans le cadre de ce guichet unique, dont le point d'entrée pour les porteurs de projets est la Chambre de Métiers d'Alsace, 35 créateurs et 16 repreneurs ont bénéficié d'une aide départementale, soit 51 dossiers pour un montant total de 238 922 €.

Il y a lieu, pour 2012, de tenir compte des dossiers en cours et des demandes à instruire.

A ce titre, il est proposé:

d'inscrire une autorisation de programme de 300 000 € et un crédit de paiement de 100 000 € pour les projets en cours et de 200 000 € au titre des projets à venir.

## **B. FONCTIONNEMENT**

Le soutien départemental porte sur une aide au prix « Jeune Talent » dans le cadre du soutien en faveur des Métiers d'Art.

A ce titre, il est proposé:

d'inscrire un crédit de paiement de 1 000 €.

# IV. PROGRAMME F024 «Aides aux entreprises et organismes divers»

	AP 2012	AE 2012		TOTAL CP		
	AF 2012	AE 2012	I	F		BP 2012
				AE	Hors AE	
Total F024	300 000	81 000	900 000	40 500	2 091 400	3 031 900

# A. <u>INVESTISSEMENT</u>

Le Département a consenti à l'EuroAirport une garantie à hauteur de 1,1M€ au titre du bouclage du plan de financement de l'aménagement de la zone 6bis. Un crédit de paiement de 600 000 € est prévu à ce titre pour 2012 dans le cas ou celle-ci devait être mobilisée au regard du bilan financier global de l'opération.

Par ailleurs, il y a lieu de prévoir une autorisation de programme de 300 000 € et un crédit de paiement de 300 000 € au titre des opérations suivantes :

- CTV du Pays Thur Doller : Equipement informatique au sein de l'hôtel d'entreprises situé à DOLLEREN ;
- Création d'un Business Center à l'EuroAirport. Ce projet porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie Sud Alsace Mulhouse. Les modalités du partenariat seront précisées début 2012.

A ce titre, il est proposé:

d'inscrire une autorisation de programme de 300 000 € et un crédit de paiement de 900 000 €.

## **B. FONCTIONNEMENT**

Il est proposé l'inscription d'un crédit de paiement de 2 131 900 €. Cette somme est répartie comme suit :

# 1) Gestion Opérationnelle et Dynamique des Entreprises (GEODE)

Dans le cadre d'un partenariat avec la Banque de France qui arrive à échéance fin 2011, le Département participe au système GEODE. Ce dispositif permet de réaliser le diagnostic financier d'une entreprise, son positionnement par rapport aux concurrents et la définition d'une stratégie commerciale.

Le Département prend en charge 50 % (plafonné à 1 520 €) du coût de l'étude réalisée par la Banque de France au profit des entreprises avec un maximum de trois interventions par entreprise.

Afin de procéder au renouvellement de notre partenariat, un sixième avenant vous est proposé en annexe du présent rapport en vue d'une prorogation du dispositif pour une durée de 3 ans, soit de 2012 à 2014.

En 2011, 20 entreprises ont bénéficié de ce dispositif pour un montant total de 30 400 €.

A ce titre, il est proposé:

- → d'approuver le sixième avenant à la convention en date du 15 mars 1994 signé entre le Département et la Banque de France et relatif au dispositif GEODE,
- > de m'autoriser à signer ledit avenant,
- > l'inscription d'un crédit de paiement de 20 000 €.

# 2) Comité d'Action Economique du Haut-Rhin (CAHR)

Au titre de son engagement en faveur du développement économique du Haut-Rhin, le Conseil Général finance annuellement le fonctionnement du CAHR.

A la suite de la création en 2007 d'Alsace International, le CAHR concourt au développement économique du territoire haut-rhinois et transfrontalier du Rhin Supérieur.

Cette nouvelle organisation a conduit à la signature d'une convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs pour les années 2007 à 2009 établie entre le CAHR, la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin. Cette convention a permis de définir les champs d'intervention du CAHR et donner plus de cohérence et de lisibilité à son intervention.

Le partenariat a été reconduit début 2010 dans le cadre d'une nouvelle convention sur une la période triennale (2010-2012).

Les montants de l'aide départementale et du soutien régional continuent à être précisés dans des conventions spécifiques à chaque collectivité et sont soumis à un vote annuel dans le cadre des budgets respectifs des collectivités.

C'est ainsi qu'un rapport distinct vous est proposé à l'occasion de la présente réunion budgétaire.

Au regard du plan d'actions présenté par le CAHR pour 2012, la contribution financière 2012 du Département est estimée à 1 133 500 € à laquelle s'ajoutera celle de la Région Alsace à hauteur de 451 000 €.

Une subvention de 60 000 € est également prévue pour le financement du poste de chargé de mission placé sous l'autorité du CAHR et en charge de la mission « coopération transfrontalière » ainsi que du Secrétariat Général de l'Association « Regio du Haut-Rhin ».

A ce titre, il vous est proposé :

→ d'inscrire un crédit de paiement de 1 193 500 €.

#### 3) Alsace International (AI)

La Région et les deux Départements alsaciens ont souhaité mutualiser leurs moyens d'intervention en matière d'animation économique territoriale exogène pour mener à bien des actions de promotion et de prospection à l'international afin d'attirer des investisseurs étrangers.

Une convention de partenariat et d'objectifs a été mise en place pour la période 2010-2012 entre cette agence, les deux Départements alsaciens et la Région Alsace pour fixer notamment les orientations stratégiques liées à l'international, l'organisation, la gouvernance, le suivi et l'évaluation des actions.

Les montants des aides départementales et du soutien régional sont précisés dans le cadre de conventions spécifiques à chaque collectivité et soumis à un vote annuel.

Les collectivités engagées réfléchissent actuellement à une réorganisation de cette agence pour optimiser l'activité « développement international ». C'est ainsi que la contribution du Département du Haut-Rhin a été portée à 600 000 € pour 2011 alors que cette agence sollicitait un montant de 1 036 000 €.(Pour mémoire, une somme de 1 240 000 € a été allouée à cette agence en 2010).

La réflexion en cours devrait aboutir courant 2012. La contribution versée par le Département du Haut-Rhin à Alsace International pourrait donc être maintenue à 600 000 € et être révisée en fonction des réajustements budgétaires qui seraient engendrés par la réorganisation de l'agence dans le cadre d'une optimisation des pratiques collaboratives entre les équipes d'Alsace International, de l'ADIRA et du CAHR. Cette participation fera l'objet d'un rapport spécifique qui sera soumis à la Commission Permanente.

A ce titre, il vous est proposé:

> d'inscrire un crédit de paiement de 600 000 €.

# 4) Interventions Economiques Générales

Dans le cadre du soutien départemental à l'économie haut-rhinoise à divers organismes et associations ainsi qu'à des manifestations ponctuelles contribuant au dynamisme du Département du Haut-Rhin, il est proposé de renouveler notre soutien annuel pour 2012, notamment pour les principaux bénéficiaires suivants :

- Chambre de Métiers d'Alsace : 65 000 € (\*)
- Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation Alsace (CEEI) : 50 000 € (\*)
- Chambre de Consommation d'Alsace : 15 000 € (\*)
- Alsace Qualité : 10 000 € (\*)
- Fond'Action Alsace: 6 000 € (\*)

(\*) Montants équivalents à ceux attribués en 2011.

Par ailleurs, ce programme prévoit notamment :

- des opérations retenues au titre des Assises Départementales de l'Economie Pour l'Emploi pour un montant total de 135 000 € (Données acquises auprès de l'INSEE et de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour le tableau de bord économique, Ecole de Design DOMUS, Salon des Services à la personne...);
- une étude de stratégie et de spatialisation économique prévue par la Communauté de Communes de la Vallée de Munster au titre du CTV Colmar-Fecht-Ried pour un montant de 9 000 €.

## En résumé pour ce programme, il vous est proposé d'inscrire :

- des autorisations d'engagement à hauteur de 81 000 € pour les dossiers suivants : Fond'Action Alsace, Chambre de Consommation, CEEI et Alsace Qualité ;
- > un crédit de paiement de 40 500 € sur le programme F824 ;
- > un crédit de paiement de 2 061 400 € sur le programme F724 au titre des Interventions Economiques Générales (dont le CAHR et la Regio du Haut-Rhin): 1 193 500 €, Alsace International: 600 000 €, Chambre de Métiers d'Alsace: 65 000 €...);
- ➤ un crédit de paiement de 30 000 € sur le programme F624 pour faire face notamment aux dépenses directes liées au tableau de bord économique et à la cotisation annuelle versée à l'Association pour la Promotion des Activités Aéronautiques sur la zone de l'EuroAirport et en Alsace (APRAA).

## V. PROGRAMME F025 « Enseignement Supérieur et Recherche »

	AP 2012 AE 2012			TOTAL CP		
	AF 2012	AE 2012	I	F		BP 2012
				AE	Hors AE	
Total F025	2 480 000	397 000	2 000 000	227 200	156 000	2 383 200

#### A. INVESTISSEMENT

Pour ce programme, détaillé ci-après, il est demandé d'inscrire une autorisation de programme de 2 480 000 € et des crédits de paiement de 2 000 000 € pour les opérations en cours.

Le montant des crédits de paiement est en forte diminution par rapport à 2011 (- 47,37 %). La raison principale concerne le dossier « Ecole Nationale Supérieure de Chimie de MULHOUSE » pour lequel l'inscription d'un crédit de paiement de 2 550 000  $\mbox{\ensuremath{\mathfrak{C}}}$  avait été nécessaire en 2011, alors qu'un montant de 633 000  $\mbox{\ensuremath{\mathfrak{C}}}$  sera suffisant en 2012. Cette opération sera d'ailleurs soldée en 2013 après le versement du dernier acompte de 750 000  $\mbox{\ensuremath{\mathfrak{C}}}$ .

Pour 2012, aucune inscription de crédits de paiement nouveaux n'est à prévoir.

## > Soutien à l'Université de Haute-Alsace

En 2011, le Conseil Général du Haut-Rhin a souhaité poursuivre son soutien en faveur de l'UHA en allouant une une aide de 200 000 € pour les projets d'investissement.

Pour 2012, il est proposé de maintenir notre soutien à l'UHA, d'inscrire une autorisation de programme de 200 000 € et de donner délégation à la Commission Permanente pour son affectation.

Pour les opérations en cours des années 2009 à 2011, il est proposé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 331 525 €.

# > Contrat de Projets Etat/Région 2007-2013 - Constructions universitaires et programmes de recherche

Dans son volet « Enseignement Supérieur et Recherche », le Contrat de Projets Etat/Région 2007/2013 prévoit la participation du Département à hauteur de 11 246 000 € pour 11 projets. L'autorisation de programme pluriannuelle correspondante a été inscrite au Budget Primitif 2007. Pour le dossier « reconstruction/extension de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de MULHOUSE », le Département a majoré son aide de 2 250 000 €, compte tenu de l'augmentation du coût prévisionnel du projet (41 M€ au lieu de 27,5 M€). Cette participation supplémentaire porte notre soutien total à 13 496 000 €. Afin de permettre l'engagement des derniers dossiers, il y a lieu d'inscrire une autorisation de programme pluriannuelle complémentaire de 2 250 000 €.

A ce jour, les projets qui ont fait l'objet d'une délibération en Commission Permanente ou au Conseil Général sont :

- la reconstruction/extension de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de MULHOUSE (coût : 41 M€; participation du Département à hauteur de 6 833 000 €); l'inauguration de la première phase de l'opération a eu lieu en octobre 2011,
- le projet VEGOIA (mise en place d'une plate-forme de phénotypage pour l'étude de la résistance de la vigne au mildiou et à l'oïdium) mené par l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) de COLMAR (coût : 1 000 000 € ; participation du Département à hauteur de 170 000 €) ; ce projet a été soldé en 2011,
- le projet REALISE (renforcement des laboratoires alsaciens dans le domaine de l'environnement et constitution d'un socle de compétences en recherche et développement) qui est coordonné par l'Université Louis Pasteur pour le compte des quatre universités alsaciennes (coût : 5 000 000 € ; participation du Département à hauteur de 150 000 €) ; le projet a été soldé en 2010,
- le projet matériaux et nanostructures de l'Université de Haute-Alsace (coût : 3 000 000 € ; participation du Département à hauteur de 500 000 €) ; ce projet est en cours de réalisation,
- la première phase de la Maison de l'Innovation et de l'Entreprise (LAMIE) sur le campus universitaire de MULHOUSE (coût : 900 000 €; participation du Département à hauteur de 185 940 €) ; les travaux sont achevés et le solde de la subvention sera versée au printemps 2012,
- le projet IDFT (Ingénierie, Diagnostic, Fonctionnalité et Transport) de l'Université de Haute-Alsace (coût : 2 000 000 € ; participation du Département à hauteur de 330 000 €) ; ce projet est en cours de réalisation,
- le projet BIOPLASTOX (étude de l'impact sur l'environnement de bioplastiques agricoles et leur dégradation notamment dans le cadre du compostage) du CRITT (Centre Régional d'Innovation et de Transfert Technologique) RITTMO Agroenvironnement sur le site du Biopôle à COLMAR (coût : 831 000 € ; participation du Département à hauteur de 83 000 €) ; ce projet est en cours de réalisation,
- la création d'une plateforme d'essais d'endurance par le CRITT CETIM-CERMAT spécialisé dans les expertises, les mesures et les essais sur le site du Technopôle à MULHOUSE (coût : 325 000 € ; participation du Département à hauteur de 83 000 €) ; ce projet est en cours de réalisation,

- les projets Numérisation 3D et CORRELI du CRITT HOLO 3 spécialisé dans les techniques optiques et d'imagerie à SAINT-LOUIS (coût 325 000 € ; participation du Département à hauteur de 45 000 €) ; ce projet est en cours de réalisation,
- la construction d'un sixième département « Génie Thermique et Energie » sur le site du Grillenbreit de l'Institut Universitaire de Technologie de COLMAR (coût : 4 200 000 € ; participation du Département à hauteur de 900 000 €) ; les travaux ont démarré en octobre 2011.

Pour les opérations en cours, il est proposé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 1 632 000 €.

# > Soutien aux constructions universitaires et programmes de recherche hors contrat de projets

Le Conseil Général participe au financement, hors contrat de projets, de la création d'un centre de ressources dédié à l'intelligence artificielle dénommé « European Laboraty for sensory Intelligence (ELSI) » mené par l'Institut Franco-Allemand de Recherches (ISL) de SAINT-LOUIS. Pour la période 2009/2011, une aide de 150 000 € a été attribuée pour un coût total de 1 396 000 €.

Compte tenu de l'avancée significative du projet, il est proposé de maintenir notre soutien à l'ISL pour les années 2012/2013 d'inscrire une autorisation de programme de 30 000 € pour 2012 et de donner délégation à la Commission Permanente pour son affectation.

Pour l'opération en cours, il est proposé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 36 475 €.

Au titre de ce programme, il est proposé :

> d'inscrire une autorisation de programme de 2 480 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 2 000 000 €.

#### **B. FONCTIONNEMENT**

Pour 2012, il est proposé l'inscription d'une autorisation d'engagement de 397 000 € correspondant aux aides octroyées suivantes :

- à l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation de MULHOUSE pour la poursuite des travaux de recherche sur la régénération du myocarde lésé après infarctus ; une convention de partenariat pour les années 2010 à 2013 a été signée en 2010,
- au Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace.

Pour ces dossiers, il y a également lieu de prévoir des crédits de paiement nouveaux de 227 200 €.

Pour 2012, il est proposé l'inscription de crédits de fonctionnement de 156 000 € pour notre soutien en faveur :

- de l'Université de Haute-Alsace,

- des associations ou organismes privés oeuvrant en faveur de l'enseignement supérieur et/ou de la recherche (Institut Supérieur du Textile d'Alsace, Institut Franco-Allemand de Recherches de SAINT-LOUIS, NEUREX Alsace),
- de divers organismes pour l'organisation de colloques et de manifestations scientifiques.

Pour ces divers soutiens, un rapport sera présenté en Commission Permanente afin de détailler les objectifs 2012 de chacune des structures soutenues ou des manifestations organisées.

A ce titre, il est proposé :

d'inscrire une autorisation d'engagement de 397 000 € et des crédits de paiement de 383 200 €, dont 227 200 € liés aux autorisations d'engagement et 156 000 € hors autorisation d'engagement.

# VI. PROGRAMME F026 « Programme de développement économique »

Au titre de sa politique de soutien au développement économique, le Département du Haut-Rhin a décidé de renforcer son action d'accompagnement des Très Petites Entreprises installées dans le Haut-Rhin.

Dans ce cadre, il a créé en 2005, en lien avec la Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements (SIAGI) un fonds départemental de garantie. Il a pour objet de faciliter l'accès au crédit bancaire et au renforcement de la structure financière des entreprises, en garantissant à hauteur de 70 % maximum les prêts accordés aux TPE.

Ces garanties portent sur les domaines suivants :

- première installation ou reprise d'entreprise sur l'ensemble du territoire du Haut-Rhin,
- opération de renforcement de fonds de roulement,
- opération de financement des mises aux normes.

En 2011, ce fonds est intervenu en faveur de 16 dossiers pour un montant total de garantie de 461 273 €.

Au titre de ce dispositif, aucun crédit de paiement n'est à prévoir pour 2012.

## VII. PROGRAMME F027 « Plan de Revitalisation Economique »

	AP 2012	CP BP	TOTAL CP	
	AF 2012	I	F	BP 2012
Total F027	0	250 400	0	250 400

Le Département du Haut-Rhin a engagé en 2005, en sus de ses politiques traditionnelles, un crédit spécifique de 10 000 000 € sur trois ans dont 5 000 000 € en investissement et 5 000 000 € en fonctionnement en faveur de la revitalisation de l'emploi et de l'économie.

Ce plan avait pour ambition de répondre aux difficultés, aux besoins et aux attentes des entreprises et de la population et de bâtir un nouveau socle pour le développement économique et social du Haut-Rhin.

La Région Alsace s'est associée au financement de ce plan à hauteur de 12,7 M€ pour financer des actions relatives aux pépinières et hôtels d'entreprises, participer à l'équipement des zones d'activités en haut débit, à la réhabilitation de friches industrielles et contribuer au développement touristique de la Montagne Vosgienne.

L'Etat, initialement sollicité par l'intermédiaire de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT), s'est engagé à travers le volet territorial du contrat de projets 2007/2013, notamment au titre des pépinières et hôtels d'entreprises et de l'aménagement de zones d'activités structurantes.

Sa contribution est affichée à hauteur de 6 M€ (4 M€ sur le volet zones d'activités et 2 M€ sur le volet pépinières et hôtels d'entreprises) auxquels s'ajoute 1 M€ de FEDER.

L'Etat intervient également sur le volet « montagne » du Plan de Revitalisation Economique et ce, au moyen de la Convention Interrégionale du massif des Vosges à hauteur de 5,24 M€.

Ainsi, l'objectif budgétaire qui visait à mobiliser 30 M€ dans le cadre du Plan de Revitalisation Economique avec le concours de l'Etat et de la Région Alsace, est largement atteint et a permis de déployer les opérations, soit directement, soit par l'intermédiaire de nos partenaires économiques et sociaux.

Ce plan a conduit à une véritable impulsion et dynamique de l'ensemble des acteurs qui se sont mobilisés avec nos services et les partenaires associés du Conseil Général compétents dans ces différents domaines, qu'il s'agisse du CAHR, de l'ADAUHR ou bien de l'ADT, pour engager une stratégie partenariale de développement.

L'ensemble des opérations liées à ce programme a été engagé.

Pour 2012, des crédits de paiements à hauteur de 250 400 € en investissement sont nécessaires pour faire face aux derniers dossiers en cours (pépinière d'entreprises implantée à FESSENHEIM et valorisation de l'infrastructure ferroviaire Richwiller-Wittenheim-Théodore).

## VIII. PROGRAMME F028 « Pôles de Compétitivité »

	AP	CP BI	2012	TOTAL CP	
	AF	I	F	BP 2011	
Total F028	200 000	178 000	150 000	328 000	

Dans le cadre de ce programme, il vous est proposé d'inscrire :

#### > en investissement :

dans le cadre du soutien aux projets émanant des pôles de compétitivité, une autorisation de programme à hauteur de 200 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 178 000 €, dont 78 000 € au titre des autorisations de programmes antérieures.

# > en fonctionnement :

dans la cadre du soutien aux pôles de compétitivité, un crédit de paiement de 150 000 € destiné au financement des associations de gouvernance et aux projets émergents.

# IX. PROGRAMME F029 « Action de revitalisation économique du bassin d'emploi de Mulhouse »

	AP 2012	CP BP	TOTAL CP	
	AP 2012	I	F	BP 2012
Total F029	0	0	51 900	51 900

Un programme spécifique F029 a été créé en 2007 pour suivre l'engagement du Département dans le cadre de la convention de délégation du service public de revitalisation territoriale du bassin de Mulhouse Sud Alsace établie entre l'Etat et la société BPI en date du 30 juillet 2007 et qui avait pour objectif la création de 1 000 emplois sur une période de 6 ans.

L'opération s'inscrit dans une démarche partenariale et est financée pour moitié par l'Etat. Le solde est réparti par tiers entre les collectivités territoriales concernées, c'est-à-dire, le Conseil Régional d'Alsace, le Conseil Général du Haut-Rhin et les collectivités parties prenantes du bassin de Mulhouse « Sud Alsace». Les montants sont répartis sur la durée de la convention.

A ce titre, il est proposé d'inscrire en fonctionnement :

> un crédit de paiement de 51 900 €.

\*\*\*\*\*

# En conclusion, je vous propose:

- D'inscrire au titre du BP 2012 pour la politique F02 « Développement Economique et Universitaire »,
  - en investissement : un montant de 6 639 450 € en Autorisation de Programme ainsi que des Crédits de Paiement à hauteur de 7 498 000 €,
  - en fonctionnement : un montant de 478 000 € en Autorisation de Programme ainsi que des Crédits de Paiement à hauteur de 2 718 000 €.

#### Soit:

# > Programme F021 «Fonds départemental d'aide à l'industrialisation»

#### En investissement:

- une Autorisation de Programme à hauteur de 3 159 450 €
- un Crédit de Paiement de 3 864 600 €

# > Programme F022 «Pépinières d'entreprises»

# En investissement:

- une Autorisation de Programme à hauteur de 200 000 €
- un Crédit de Paiement de 5 000 €

# Programme F023 «Secteur Artisanal »

## En investissement :

- une Autorisation de Programme à hauteur de 300 000 €
- un Crédit de Paiement de 300 000 €

# En fonctionnement :

- un Crédit de Paiement de 1 000 €

# > Programme F024 «Aides aux entreprises et organismes divers»

#### En investissement:

- une Autorisation de Programme à hauteur de 300 000 €
- un Crédit de Paiement de 900 000 €

## En fonctionnement:

- une Autorisation d'Engagement à hauteur de 81 000 €
- un Crédit de Paiement de 2 131 900 €

## > Programme F025 «Enseignement Supérieur et Recherche»

#### En investissement:

- une Autorisation de Programme à hauteur de 2 480 000 €
- un Crédit de Paiement de 2 000 000 €

#### En fonctionnement:

- une Autorisation d'Engagement à hauteur de 397 000 €
- un Crédit de Paiement de 383 200 €
- Programme F027 « Plan de Revitalisation Economique »

#### En investissement:

- un Crédit de Paiement de 250 400 €
- Programme F028 « Pôles de compétitivité »

#### En investissement:

- une Autorisation de Programme à hauteur de 200 000 €
- un Crédit de Paiement de 178 000 €

#### En fonctionnement:

- un Crédit de Paiement de 150 000 €
- Programme F029 « Action de revitalisation économique du bassin d'emploi de MULHOUSE »

#### En fonctionnement:

- un Crédit de Paiement de 51 900 €

- De m'autoriser dans le cadre du programme F024, à signer l'avenant N°6 joint au présent rapport et relatif à la convention en date du 15 mars 1994 établie entre le Département et la Banque de France pour la mise en place du dispositif GEODE,
- ❖ Dans le cadre du programme F021 :
  - ➤ de poursuivre la répartition des jetons de présence perçus annuellement par ALSABAIL et de les attribuer à compter du 5 mai 2011 à hauteur de 33,33 % pour Monsieur Alphonse HARTMANN, de 33,33 % pour Monsieur Pierre BIHL et de 33,33 % pour Monsieur Rémy WITH,
  - > de décider le versement de ces jetons de présence annuellement dans les conditions précisées dans le présent rapport,
  - ➢ de compléter la délibération du CG n° E 12-2008 du 3 avril 2008 relative aux indemnités et frais divers, par la mention de l'octroi de ces sommes à titre individuel aux Conseillers Généraux concernés.

- De donner délégation à la Commission Permanente, au titre des programmes sus-mentionnés pour :
  - l'affectation des Autorisations de Programme, des Autorisations d'Engagement et des Crédits de Paiement votés,
  - l'approbation de l'ensemble des conventions à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER

# Participation du Département du Haut-Rhin au système d'analyse financière GEODE mis en place par la Banque de France

Vu la convention du 15 mars 1994 relative à la participation du Département du Haut-Rhin au système d'analyse financière GEODE,

Vu les avenants n° 1 à 5 prorogeant cette convention,

# AVENANT n° 6 à la convention du 15 mars 1994

#### entre

Le Département du Haut-Rhin, représenté par M. le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, agissant ès-qualité, d'une part,

et

La Banque de France, institution régie par la loi n°93-980 du 4 août 1993, au capital de 457 347 €, dont le siège est situé 1, rue de la Vrillière 75001 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 572 104 891, représentée par M. Claude MOUQUIN, Directeur de la succursale départementale de Mulhouse.

# IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

#### Article 1:

L'article 7 de la convention du 15 mars 1994 est modifié comme suit :

La convention est prorogée pour une durée de trois ans de 2012 à 2014 et renouvelable par avenant.

#### Article 2:

L'article 2 de la convention est précisé comme suit :

L'intervention	ı départementale,	, fixée à 50 %	6 du coût d	e l'analyse, e	est plafonnée	à 1 520 €	et limitée à
trois intervent	tions par entrepri	ise.					

Fait à Colmar, le

Le Directeur de la succursale départementale de la Banque de France de Mulhouse Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin

Claude MOUQUIN

Charles BUTTNER